



Une proposition de loi pour protéger les enfants des violences à l'école bientôt déposée

(), (AFP) -

Une proposition de loi doit être déposée d'ici à la mi-décembre à l'Assemblée nationale pour prévenir les violences sur les enfants à l'école, accompagner les victimes et renforcer les contrôles dans les établissements, publics et privés, ont annoncé jeudi les députés Paul Vannier (LFI) et Violette Spillebout (Renaissance).

Le texte "reprendra une trentaine des recommandations" du rapport, publié en juillet, de la commission parlementaire lancée après le scandale Bétharram, ont précisé en conférence de presse les deux députés, qui espèrent un vote en début d'année 2026.

La proposition de loi "s'organisera en trois grands axes: un premier axe visant à reconnaître et à accompagner les victimes, un second à mieux prévenir les violences en milieu scolaire et un troisième axe à renforcer les contrôles pour protéger les élèves", a expliqué Paul Vannier.

"Au-delà de la situation politique du pays, nous pouvons avancer", a insisté Violette Spillebout, qui était corapporteuse avec lui de la commission parlementaire.

La commission d'enquête sur les violences dans les établissements scolaires est née du scandale autour des révélations sur l'affaire des violences sexuelles et physiques qui se sont poursuivies pendant des décennies à Notre-Dame-de-Bétharram, établissement huppé du Béarn où l'ex-Premier ministre François Bayrou a eu des enfants scolarisés.

L'affaire a entraîné des révélations en chaîne de mauvais traitements et agressions sexuelles dans d'autres établissements, souvent catholiques à travers toute la France.

Les deux députés ont indiqué avoir transmis à ce jour 92 signalements aux procureurs, dans 55 départements.

L'un des signalements concerne des établissements hors contrat de "la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X et ses communautés amies", indique-t-on dans l'entourage des députés.

Les deux parlementaires veulent notamment que le casier judiciaire des enseignants ou encadrants éducatifs et leur éventuelle inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais) puissent être vérifiés "tous les trois ans".

Un comité de suivi du rapport de la commission d'enquête a par ailleurs été installé mercredi, composé de représentants de victimes, lanceuses d'alerte, chercheurs, représentants des syndicats enseignants et des parents d'élèves.

Si "beaucoup de ce que nous proposons ne relève pas de questions budgétaires", les deux élus appellent à une traduction des 50 recommandations de leur rapport "en actes et en moyens", a souligné M. Vannier.

Dans le cadre des débats budgétaires, quatre amendements inspirés du rapport ont été adoptés en commission à l'Assemblée nationale, dont la création de 240 postes d'inspecteurs supplémentaires, ont-ils appelé, souhaitant que ces mesures se retrouvent dans la "copie finale" du projet de budget pour 2026.

Afp le 20 nov. 25 à 13 00.